

Bibliothèques : le passe de la discorde

La loi du 5 août 2021 qui impose la présentation d'un passe sanitaire dans les lieux culturels en a exempté la Bibliothèque nationale de France (BnF), la Bibliothèque publique d'information (Bpi) et les bibliothèques universitaires. Il a, par contre, été imposé dans les médiathèques municipales depuis le 9 août pour les publics de plus de 18 ans et depuis le 30 septembre, étendu aux jeunes de plus de 12 ans et deux mois. Résultat...

Bpi, BnF, bibliothèques universitaires : un accueil du public quasi « normal »

- Pas de passe, ni pour le public, ni pour les agents, excepté pour les expositions et les conférences ou dans les espaces qui accueillent des événements scientifiques et culturels.
- Plus de jauge dans la plupart des établissements.
- Retour massif du public et suppression des règles de distanciation sanitaire hors port du masque (Bnf, Bpi, Bu).
- Disparition de l'obligation de réserver un créneau d'accès (Bulac depuis le 5 juillet, Bpi, depuis le 16 août).
- Suppression de l'obligation préalable de réservation des documents au rez-de-jardin de la Bnf en semaine, depuis le 4 octobre.

Bien sûr, quelques contraintes subsistent encore :

- Obligation du port du masque, avec une difficulté grandissante pour les bibliothécaires pour le faire respecter.
- Maintien à la Bpi de la neutralisation partielle des postes informatiques.
- Maintien de l'obligation de réservation préalable des documents le samedi au rez-de-jardin de la Bnf. S'agit-il de tenir compte des réductions d'effectifs liées à l'absence d'agents fragiles encore en ASA ou de préparer des suppressions de postes de magasiniers, voire de neutraliser les velléités de contestation des vacataires qui, le samedi, constituaient plus de 50 % des effectifs et pouvaient donc fortement perturber la communication lorsqu'ils se mobilisaient ? On l'ignore, mais il est certain que cette scorie des mesures « Covid » nuit à la qualité de l'offre au public.
- Accès plus compliqué pour le personnel de la Bpi et retour à une entrée distincte pour ses usagers, le passe sanitaire étant - contrairement à la Bpi - exigé au Centre Pompidou !

Dans ces établissements, certains collègues demeurent toutefois partagés entre leur mission d'accueil inconditionnel du public et leur crainte d'une exemption du passe sanitaire qu'ils considèrent comme risquée dans ces établissements extrêmement fréquentés.

Dans les médiathèques, le passe sanitaire imposé ne passe carrément pas !

Pour le SUPAP-FSU et le SNUTER-FSU, son imposition est d'autant moins compréhensible que

les bibliothèques universitaires, la Bibliothèque publique d'information et la Bibliothèque nationale en sont exemptées. Nos collègues s'en réjouissent, mais la mesure leur paraît d'autant plus aberrante qu'ils accueillent également des lycéens, des étudiants et une population précaire qui n'a eu que tardivement ou difficilement accès au vaccin.

Y imposer le passe sanitaire, alors que l'accès inconditionnel y joue un rôle fondamental est incompréhensible, alors que, totalement gratuites, ouvertes à tous sans filtrage ni droit d'entrée, elles remplissent une fonction sociale majeure.

Dès le mois d'août, les bibliothécaires ont commencé à se mobiliser contre cette mesure qui privait d'accès à un service public, une partie de leurs usagers. Mais leur colère a redoublé face à l'exigence d'extension du passe aux adolescents, pourtant non responsables de leur statut vaccinal. Rendez-vous avec les élu.e.s, manifestations, grèves, pétitions... Soutenus par les organisations syndicales, mais aussi par les professionnels du livre et de la presse jeunesse, face à l'intransigeance du ministère de la Culture, les personnels demandent aux municipalités de déroger à l'obligation légale imposée. Le 1^{er} octobre, ils étaient dans la rue et de nombreuses bibliothèques étaient fermées. Le 5 octobre, beaucoup se sont joints à la mobilisation intersyndicale.

Déjà, les municipalités de Lyon, Villeurbanne, Grenoble, Montreuil, Pantin, Noisy-le-sec, Romainville, Bagnolet, Bobigny, Aubervilliers, Saint-Ouen, Saint-Denis, La Courneuve... ont acté, en application de l'exception légale « à des fins de recherche », que le passe ne serait exigé ni des mineurs, ni des étudiants. Mais tant que d'autres le maintiendront, nos collègues continueront à se mobiliser pour des « bibliothèques accessibles à tous ».

Béatrice BONNEAU

Avec la collaboration d'Estelle et Laurence (BnF),
Léonard (Bulac) et Véronique (Bpi)



Publication sur POPPEE des résultats du mouvement des conservateurs et des TA de la filière

- Mouvement des conservateurs – information personnelle des agents concernés : 15 au 19 novembre 2021
- ♦- Tableaux d'avancement – publication publique
 - Magasinier principal de 1^{re} et de 2^e classe : 1^{er} au 5 novembre 2021
 - BIBAS Classe supérieure et exceptionnelle : 29 novembre au 3 décembre
 - Bibliothécaire hors classe : 22 au 26 novembre
 - Conservateur en chef : 15 au 19 novembre 2021